

23 mai 2008 -12:04

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2008

Procédure de contrôle et de sanction des maisons de repos et des maisons de soins

Simplification de la procédure de contrôle et de sanction des maisons de repos et des maisons de soins et instauration d'un système de sanction progressif

Simplification de la procédure de contrôle et de sanction des maisons de repos et des maisons de soins et instauration d'un système de sanction progressif

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui simplifie et clarifie la procédure de contrôle et de sanction pour les maisons de repos et les maisons de soins et qui instaure un mécanisme de sanction progressif.

Le projet adapte le système actuel sur la base de la pratique et des remarques formulées par les représentants des maisons de repos lors des commissions de convention. Le nouvel arrêté royal détermine la manière dont sera effectué le contrôle du degré de dépendance aux soins (échelle de Katz) dans les maisons de repos pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins. Il décrit également le mécanisme de sanction lors de l'application à mauvais escient, de manière significative, de l'instrument d'évaluation ainsi que le calcul de la sanction.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>